

SA.-  
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE, DE LA REFORME  
ADMINISTRATIVE ET DU TRAVAIL

SOMMAIRE :

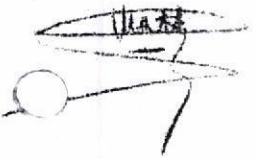
Décrets rapportés  
Reclassement et avancements  
d'échelon.

Présenté par  
le Directeur  
du Personnel,

DECRET N° 69/19/PR/MERAT/DP.2

du 3 Février 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT

- 
- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le Référendum du 28 juillet 1968 ;
  - VU le Décret n° 230/PR. du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
  - VU le Décret n° 234/PR-SGG. du 16 août 1968, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
  - VU la Loi n° 59-21/ALD. du 31 août 1959, portant Statut Général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
  - VU le Décret n° 59-218 du 15 décembre 1959, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
  - VU le Décret n° 59-222 du 15 décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
  - VU le Décret n° 63-32/PR-MEFP du 2 février 1963, portant Statuts particuliers des corps appartenant au Cadre des Personnels de l'Enseignement du Premier Degré, modifié par le décret n° 181/PC/MEPTAS du 17 septembre 1964 ;
  - VU le Décret n° 278/PC/MEPTAS du 14 août 1965, portant Statuts particuliers des corps appartenant au Cadre des Personnels de l'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance, modifié par le décret n° 367/PR-MEPT du 23 septembre 1966 ;
  - VU les Décisions n°s 46/PR/MENC-P du 29 septembre 1962 et 49/PR-MENP du 25 septembre 1963, portant désignation des intéressés pour suivre des stages à l'Institut National d'Administration scolaire ;
  - VU les diplômes, rapports de stage et attestations délivrés aux intéressés ;
  - VU les divers actes portant avancements, nomination et attribution du RSM aux intéressés ;
  - VU les Décrets n°s 6, 58, 513/PR-MEPT/DP.2, 223 et 224/PR-MEPT/DP.2 des 7 janvier, 9 février, 27 décembre 1966 et 29 juillet 1968, portant reclassement des intéressés dans le Cadre des Personnels de l'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance ;
  - VU l'Arrêté n° 0563/MFPRAT/DP.2 du 3 août 1968, portant titularisation et avancements d'échelon des fonctionnaires stagiaires du Cadre de l'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance ;



VU le Décret n° 378/PR-MFAE du 30 septembre 1966, portant blocage des rémunérations correspondant aux avancements, à compter du 1er octobre 1966 ;  
 SUR Proposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et du Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et du Travail ;

WISE :

LE CONTROLEUR  
 FINANCIER,

D E C R E T E :



C. MIDAHUEN.

ARTICLE 1er. - Sont et demeurent rapportées en ce qui concerne:

- MM. AKLAMAVO Mahoutin Mathias
- AKPO Silas
- DIDE Barthélémy
- DEGBOE A. Justin
- GODJO Cakpo Honoré
- NOUDOFININ Christian

les dispositions des décrets n°s 6, 58, 513/PR-MFPT/DP.2, 223 et 224/PR-MFPT/DP.2 des 7 janvier, 9 février, 27 décembre 1966 et 29 juillet 1968, portant reclassement des intéressés dans les corps nationaux des Secrétaires et Attachés d'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance.

ARTICLE 2. - Conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n° 278/PC/MFPTAS du 14 août 1965, modifié par celui n° 367/PR-MFPT du 23 septembre 1966, les Instituteurs-Adjoints de l'Enseignement du 1er Degré, titulaires de diplôme ou attestation de stage d'Intendance Universitaire dont les noms suivent, sont reclassés à compter des dates ci-après indiquées dans le corps national des Secrétaires d'Administration Universitaire et d'Intendance, aux grades, classes et échelons ci-après :

NOM & PRENOMS	Situation dans le corps des Instituteurs-Adjoints				Date de reclassement	Situation dans le corps national des Secrétaires d'Administration Universitaire et d'Intendance			
	Grade, classe et échelon	In-dice	AC	RSM		Grade, classe et échelon	In-dice	AC	RSM
AKLAMAVO Mahoutin Mathias	Instituteur Adj de 2 <sup>e</sup> cl. 3 <sup>e</sup> échelon à/c du 1.1.1963	185	1a8	Né-ant 27j	28.9.1964	Secrétaire d'Ad. Univer-sitaire et d'Intendance de 2 <sup>e</sup> cl. 1 <sup>er</sup> échelon.	250	Néant	Néant
AKPO Silas	Instituteur Adj stagiaire à/c du 1.1.1961	165	4a	Né-ant 7m 19j	20.8.1965	Secrétaire d'Adminis. Universitaire et d'Intendance de 2 <sup>e</sup> cl. 1 <sup>er</sup> échelon stagiaire.	250	do	do



DIDE Barthélémy	Instituteur	195	7m	Né-	20.8.	Secrétaire	250	Né-	Néant
	:Adjt de 2è	:	:19j	:ant	:1965	:d'adm.Univer-	:	:ant	:
	:cl.4è éche-	:	:	:	:	:sitaitre et	:	:	:
	:lon à/c du	:	:	:	:	:d'Intendance:	:	:	:
	:1.1.1965	:	:	:	:	:de 2è cl.1er:	:	:	:
	:	:	:	:	:	: échelon	:	:	:
DEGBOE A. Justin	Instituteur	185	1a	d°	20.8.		250	d°	d°
	:Adjt de 2è	:	:1m	:	:1965	: d°	:	:	:
	:cl.3è éch.	:	:19j	:	:	:	:	:	:
	:à/c du 1.7.	:	:	:	:	:	:	:	:
	: 1964	:	:	:	:	:	:	:	:
GODJO Cakpo Honoré	Instituteur	195	7m	1a	20.8.		250	d°	d°
	:Adjt de 2è	:	:19j	:	:1965	: d°	:	:	:
	:cl.4è éche-	:	:	:	:	:	:	:	:
	:lon à/c du	:	:	:	:	:	:	:	:
	:1.1.1965	:	:	:	:	:	:	:	:
	:	:	:	:	:	:	:	:	:
NOUDOFININ Christian	Instituteur	175	1a	Né-	20.9.		250	d°	d°
	:Adjt de 2è	:	:2m	:ant	:1964	: d°	:	:	:
	:cl.2è éche-	:	:19j	:	:	:	:	:	:
	:lon à/c du	:	:	:	:	:	:	:	:
	:1.7.1963	:	:	:	:	:	:	:	:

ARTICLE 3.- Les intéressés sont maintenus à la disposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

ARTICLE 4.- Sont constatés à compter des dates ci-après indiquées, les avancements d'échelon des Secrétaires d'Administration Universitaire et d'Intendance dont les noms suivent :

Au 2ème échelon du grade de Secrétaire de 2ème classe :

- AKLAMAVO Mahoutin Mathias .....28.9.66
- DIDE Barthélémy .....20.8.67
- DEGBOE A. Justin .....20.8.67
- GODJO Cakpo Honoré .....20.8.66 RSM épuisé
- NOUDOFININ Christian .....20.9.66

Au 3ème échelon du grade de Secrétaire de 2ème classe :

- AKLAMAVO Mahoutin Mathias .....28.9.68
- GODJO Cakpo Honoré .....20.8.68
- NOUDOFININ Christian .....20.9.68

ARTICLE 5.- Les dispositions de l'arrêté n° 0563/MPPRAT/DP.2 du 3 août 1968, portant titularisation et avancement d'échelon de M. AKPO Silas dans le corps des Secrétaires d'Administration Universitaire et d'Intendance restent valables.

ARTICLE 6.- Les avancements, ci-dessus constatés après le 30 septembre 1966 ne donnent lieu à aucune augmentation de traitement.

ARTICLE 7.- Les soldes et accessoires des intéressés sont imputables au Budget National, Exercice 1968:

Chapitre 308-07, article 1er en ce qui concerne	M. AKLAMAVO
- 308-35, article 1er	d° M. AKPO Silas
- 308-03, article 1er	d° M. GODJO
- 308-23, article 1er	d° M. DEGBOE
- 308-31, article 1er	d° M. DIDE
- 308-17, article 1er	d° M. NOUDOFININ

ARTICLE 8.- Le présent décret qui a effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel.

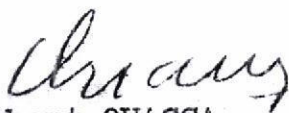
COTONOU, le 3 Février 1969

par le Président de la République  
Chef du Gouvernement,



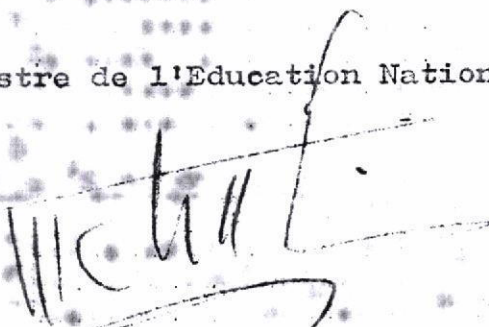
Emile -Derlin ZINSOU

Le Ministre de la Fonction Publique,  
de la Réforme Administrative et du Travail,


  
Albert OUASSA

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Le Ministre de l'Education Nationale,



Chabi MAMA

  
Stanislas-Yédomon KPOGNON

Ampliations:

PR 4 - CS 6 - Ministères 10 - SGG 4 -  
CES 5 - SGPR 1 - IAA 1 - Gde Chanc.1 -  
SGM 10 - DN 1 - DCCT 1 - DGAJL 2 -  
DEP 2 - Dtion Stat.2 - DC-DB-CF-Solde 4 -  
DI 8 - Pensions 2 - DPD 2 - JORD 1 -  
Intéressés 6 -